

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2009

PRESENTS : Pierre TRESMONTAN - Marc GERAUDIE - Michèle COURBIER - François TRUFFIER - Christine POUGET - Jean Michel LEYRIS - Christian FABREGUES -- Pierre BARLERIN - Simone CROUZETTE - Cathy VILLATOUX -- Alain VARIN -- Georges MAZEAUD - Yvette LAVAUD - Valérie BORDES -, Nathalie BESANCON-POUGET

EXCUSES : Danièle BERNARD, Jean Michel JACQUET, Marc PLIOT

NON EXCUSES: Cathy JAN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25.05.2009

Approuvé à l'unanimité

1 MODIFICATION DENOMINATION ENTREPRISE

Suite au changement de dénomination de l'entreprise TEKNIMURS les marchés des lots 06, 07 et 10 seront exécutés par l'entreprise TECHNI-BAT.

Voté à l'unanimité

2 ALIENATION DE L'ANCIEN CHEMIN RURAL DES CABANES DE LA MAURIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser la portion de chemin rural sur une longueur de 100 ml environ au droit des parcelles n° 229-242-40-37-41 et N° 227-228 appartenant à Mr MENEYROL Jean-Claude.

Voté à l'unanimité

3 ALIENATION DU CHEMIN RURAL DE LA VERGNE ET DU DELAISSE DE LA VC 8

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser le chemin rural sur une longueur d'environ 100 ml au droit des parcelles N° 56 et 222 appartenant à Mr VERGNE Claude ainsi que le délaissé de la VC 8 au choix de la parcelle n° 49, ainsi qu'une longueur d'environ 25 ml au droit de la parcelle 221 appartenant à Mr VERGNE Jean-Pierre.

Il propose également de classer le nouveau tracé, d'une longueur d'environ 6 ml sur la parcelle 56, conformément aux plans joints et de faire procéder à toutes les opérations nécessaires aux frais du demandeurs.

Voté à l'unanimité

4 CLASSEMENT RUE DES SOURCES ET ALLEE DES GRILLONS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de classement des voies du lotissement Condamine dans la voirie communale.

Il propose de classer les voies du lotissement Condamine : Allée des Grillons, Rue des Sources

Voté à l'unanimité

5 REGULARISATION ASSIETTE CHEMIN RURAL DU PUY PINSON

Monsieur le Maire souhaite régulariser l'assiette du chemin rural du Puy Pinson pour mise dans le domaine privé de la Commune d'une partie du chemin rural et classement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser et de classer ce chemin conformément au plan joint et de faire procéder à toutes les opérations nécessaires aux frais de la commune.

Voté à l'unanimité

6 AVENANT 2 ENTREPRISE LEMAIRE TRAVAUX AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET EXTENSION DES BUREAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture d'un avenant qui a pour objet de prendre en compte le changement des radiateurs fonte dans les locaux de la Mairie et d'améliorer le rendement de l'installation de chauffage :

Lot n°11 : Chauffage – Ventilation - Plomberie
Entreprise LEMAIRE SAS 19 TULLE

Avenant 2
1 091.00 €H.T.

Voté à l'unanimité

7 BAIL BEYSSAC GARAGES

Le Maire fixe le montant du loyer à 80 euros par mois. Le nouveau bail prendra effet au 1/09/2009, pour une durée de 3 ans.

Voté à l'unanimité

8 REMBOURSEMENT TRAVAUX BAR ELOT

Devant l'urgence des travaux à exécuter dans le bar de l'Elot pour une mise en conformité, Mme PROTAT, locataire, a procédé à leur exécution et sollicite le remboursement des matériaux.

Le Conseil Municipal se prononce pour l'acceptation de la prise en charge du coût des matériaux qui s'élèvent à 445.70 € La dépense sera prise sur le budget primitif 2009 article 6288.

Voté à l'unanimité

9 ACQUISITION DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il serait indispensable d'acquérir un défibrillateur pour la Commune de Seilhac en vue d'être en règle vis-à-vis de la législation.
L'assurance de la Commune, la Caisse Locale de GROUPAMA, propose de participer à l'achat de cet appareil par le biais d'une subvention pouvant aller jusqu'à 1 260.00 €

Voté à l'unanimité

10 SUBVENTION 2009 COMICE AGRICOLE CANTONAL

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150 € qui sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 du Budget de la Commune.

Voté à l'unanimité

11 CREATION DE POSTES POUR LA MICRO CRECHE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de créer quatre postes d'assistante maternelle à temps non complet à compter du 01/01/2010.

Simone Crouzette rappelle les difficultés rencontrées pour trouver un local permettant d'accueillir la micro-crèche. Le choix s'est porté sur un logement HLM mais il manque encore l'accord du préfet.

A ce jour, la micro-crèche compte 5 inscriptions dont 4 à temps plein.

Voté à l'unanimité

12 IEMP *Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures*

M. le Maire propose de déterminer pour la collectivité les cadres d'emplois et grades bénéficiaires, ainsi que les montants de référence et coefficient(s) applicable(s).

Cadres d'emplois et grades concernés	Montants de référence	Coefficient(s) de variation
ATTACHE	1 372.04 €	

Il décide d'étendre ce dispositif aux agents non titulaires nommés par référence à des grades ou emplois relevant des cadres d'emplois bénéficiaires, précise que l'indemnité d'exercice sera revalorisée automatiquement en fonction des textes en vigueur et dit que le versement de cette indemnité sera effectué mensuellement.

Une seule personne est concernée actuellement ; il s'agit de Bastien Pery, actuel directeur général des services.

Voté à l'unanimité

13 IFTS Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

M. le Maire propose de déterminer pour la collectivité les cadres d'emplois et grades bénéficiaires, ainsi que les montants de référence et coefficient applicable.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée fixe les cadres d'emplois et les grades bénéficiaires, les montants de référence applicables à chaque grade et les coefficients des variations pour chaque grade comme suit :

Cadres d'emplois et grades concernés	Montants de référence	Coefficient(s) de variation
ATTACHE	1 070.15 €	

Elle décide d'étendre ce dispositif aux agents non titulaires nommés par référence à des grades ou emplois relevant des cadres d'emplois bénéficiaires, précise que l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires sera revalorisée automatiquement en fonction des textes en vigueur, dit que le versement de cette indemnité sera effectué mensuellement.

Une seule personne est concernée actuellement ; il s'agit de Bastien Pery, actuel directeur général des services

Voté à l'unanimité

14 RENOUELEMENT BAIL BUREAU CONSEIL GENERAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le bail du bureau occupé par le Conseil Général a été signé le 24 septembre 1991. A ce jour il n'a fait l'objet d'aucune révision. Il serait judicieux de prévoir une augmentation de 2.24%.

Voté à l'unanimité

15 PROGRAMME ECOLE NUMERIQUE RURALE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme « Ecole numérique rurale », le montant de l'investissement prévisionnel ainsi que le plan de financement prévu. L'investissement prévisionnel du projet :

S'élève à 12 736.20 € hors taxes

L'investissement de la commune s'élèvera à environ 5000 euros.

Voté à l'unanimité

16 TARIFICATION INTERVENTION EXCEPTIONNELLE CHEZ PARTICULIER

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- . Heure de travail : 30 €
- . Heure de tractopelle 75 €
- . Forfait utilisation petit matériel tel que tronçonneuse débroussailleuse 15 €

Voté à l'unanimité

17 ALIENATION DU CHEMIN DE VINTEJOUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser la portion de chemin rural sur une longueur de 60 ml environ au droit des parcelles n° 175 - 169 appartenant à Mr RHODES Romuald, de la parcelle 243 appartenant à Mr MANTE Albert, de la parcelle 171 appartenant à Mr NOAILHAC Jean-Marie et de la parcelle 170 appartenant à Mr FOUGEANET Jérôme.

Voté à l'unanimité

18 ALIENATION DU CHEMIN DE BOUSSAGUET ET CLASSEMENT NOUVEAU TRACE

Monsieur le Maire explique qu'une suite favorable peut être réservée à cette demande dans la mesure où il ne sera pas porté atteinte aux fonctions de desserte des propriétés riveraines et de circulation générale assurée par le nouveau tracé.

Voté à l'unanimité

19 AVENANT 3 ENTREPRISE CROIZET POURTY TRAVAUX AMENAGEMENT MEDIATHEQUE ET EXTENSION DES BUREAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture d'un avenant qui a pour objet de prendre en compte les travaux complémentaires du ravalement d'enduits extérieurs du bâtiment de la Mairie :

Lot n°01 : Démolition – Gros œuvre - Abords

Entreprise CROIZET POURTY

Avenant 3 20 426.14
€H.T.

Voté à 17 pour et une abstention

20 ACHAT DE TERRAIN APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE AU LIEU DIT LE PUY PINSON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son souhait d'acquérir une parcelle de terrain située sur le territoire de la Commune au lieu dit « le Puy Pinson », parcelle n° AV 420.

Le prix de vente du terrain est fixé à **750 euros**.

Voté à l'unanimité

21 ACHAT DE TERRAIN APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE, SENTE DE PICATARD

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de son souhait d'acquérir des parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune Sente de Picatard.

Le prix de vente des terrains est fixé à **250 euros pour une superficie de 161 m2**.

Voté à l'unanimité

22 ACHAT DE TERRAIN APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE, QUARTIER GARE ET ETANG

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de son souhait d'acquérir des parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune, parcelle n° AS414, AS416, AS418, AS465, AS467, AS468, AS515, AS516.

Le prix de vente des terrains est fixé à **4192 euros pour une superficie de 4038 m2.**

Voté à l'unanimité

23 AUGMENTATION DU LOYER APPARTEMENT TRESORERIE PUBLIQUE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de sa volonté d'augmenter le loyer de l'appartement conventionné PALULOS situé au dessus de la trésorerie publique appartenant à la commune de Seilhac.

Le loyer actuel est de 401.46 Euros. Multiplié par 2.83%, le nouveau loyer s'élève à 412.82 Euros, soit une augmentation de 11,36 Euros. Le nouveau loyer sera valable jusqu'au 30 juin 2010.

Voté à l'unanimité

24 DECISION MODIFICATIVE DEFIBRILLATEUR

Le conseil municipal sur décision du maire décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la décision modificative :

Intitulés des comptes	Diminution /crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
OP : Restructuration bureaux du maire Immo. Corporelles en cours	2313 254	3600.00 3600.00		
OP : Acquisition matériel 2009 Autre matériel et outillage de voirie			21578 291	2100.00 2100.00
OP : Achat défibrillateur Autre immobilisations corporelles			2188 0300	1500.00 1500.00
DEPENSES-INVESTISSEMENT		3600.00		3600.00

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Les contrats de mesdames COUTEILLE et FRONTY sont renouvelés.

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée que les finances de la commune sont préoccupantes. Une réflexion a été engagée pour déterminer un moyen de retrouver un équilibre financier qui peut passer par une augmentation des impôts. La solution de ne faire aucun investissement en 2010 a été proposée.

FIN DE SEANCE à 22 Heures 30 minutes.